



SM/JLB

Eybens, le 11 octobre 2010

Bon pour diffusion
Marc Baïetto, Maire d'Eybens

Compte rendu de la réunion plénière du 20 septembre 2010

Présents : Jean-Marc Assorin, Jean-Louis Baldos, Georges Bar, Robert Benhamou, Hélène Cipra, Michel David, Briac Durand, Jean Fenollan, Gérard Fourny, Anne-Marie Guazzone, Madeleine Janon, Nicole Josien, Jean Julien, Bilel Kouider, Armand Levy, Jean-Paul Marin, Diane Mendez, Marc Ortel, Xavier Osmond, Andrée Peronnard-Perrot, Marcel Pissard, Nicolas Richard, Sophie Merlin.

Invités : Marc Baïetto, Philippe Loppé.

Excusés : Georges Bar, Michelle Coquet, Maurcie Derras, Jean-François Michon,

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la réunion plénière du 14 juin 2010,
- « Assises de la vie scolaire » et prochaine saisine du 4C : présentation par Marc Baïetto, Maire d'Eybens,
- Présentation du nouveau président du 4C par Marc Baïetto, Maire d'Eybens,
- Présentation de la « Charte de la participation » par Philippe Loppé, adjoint au Maire,
- Questions diverses.

1/ Approbation du compte-rendu de la réunion plénière du 14 juin 2010

Le compte rendu est adopté à l'unanimité, avec la correction suivante concernant le paragraphe sur la coopération décentralisée : les eybinois sont allés inaugurer 5 sentiers soit 50 km à Vama en Roumanie.

2 / Intervention de Marc Baïetto

Marc Baïetto souligne l'importance des travaux réalisés par le 4C.

Concernant le PLU, le Maire explique qu'un énorme travail est actuellement réalisé pour le SCOT dont le premier document sera publié fin 2012. Parallèlement, une réflexion est menée par la Métro sur une « agglomération post-carbone » : comment faire pour qu'une agglomération puisse prendre en compte les problèmes sociaux (comment reconstituer les liens sociaux), tenir compte des problèmes environnementaux (réduire la consommation énergétique, la pollution et le bruit) et comment faire face au vieillissement de la population et les conséquences sur une agglomération non conçue pour les plus âgés. L'objectif de cette démarche est de ne pas attendre d'être au pied du mur pour tenter de résoudre les problèmes. Cette réflexion sur l'agglomération a de fortes incidences sur l'aménagement de la ville.

A Eybens, des rencontres thématiques auront lieu cet automne et cet hiver (voir dates à la fin du compte-rendu). Marc Baietto ajoute que les remarques émises dans l'avis du 4C ont bien été lues et seront prises compte.

Ensuite, le Maire explique : « La ville a besoin de votre regard sur l'école. La commune a compétence sur l'enseignement élémentaire (maternel et primaire) pour lequel la ville doit mettre à disposition des locaux, les chauffer, fournir les livres, les cahiers, etc. Le collège est du ressort du Conseil général et le lycée du Conseil régional.

A Eybens, la vie scolaire est une priorité depuis de nombreuses années. En témoigne le budget conséquent consacré au scolaire qui est de 1000 € par élève par an.

Nous arrivons à un moment où il convient de s'interroger. On constate un empilement des offres : peut-être a-t-on perdu le sens de cette intervention ? Aussi la ville veut réfléchir avec l'ensemble des acteurs du monde éducatif et ensuite voir s'il faut modifier, réorienter nos interventions dans le milieu scolaire. Il ne s'agit aucunement de réductions budgétaires, nos engagements seront tenus en matière d'intervention sauf si on se rend compte qu'il y a en a trop. L'objectif est de donner un sens à nos interventions.

La réflexion sera organisée autour de groupes de travail, où des questions plus techniques seront abordées avec les partenaires. Au cœur du débat, des questions méritent un intérêt particulier qui ne pourront être traitées par les groupes de travail. Par exemple, le thème de la laïcité est intéressant dans le sens où l'école en France est publique, laïque et obligatoire. Mais où en est-elle en 2010 ? Nous rencontrons dans ce domaine, par exemple, le problème de la viande à la cantine. Ce sont sur de telles thématiques que nous voulons avoir votre vision. Nous avons besoin de votre éclairage sur les questions fondatrices pour reconstruire une base à partir de laquelle la ville pourra poursuivre sa politique scolaire.

Les questions vont être précisées par le comité de pilotage qui va se réunir dès que possible. Nous allons vous soumettre des questions, comme cela avait été fait pour le PLU. De même, si vous avez besoin, nous ferons en sorte de vous fournir des aides extérieures.

Cette réflexion sur l'éducation est vraiment une question essentielle : que veut dire être un enfant dans notre société ? De même, quelle est l'articulation entre le collège et l'école primaire ? Le collège Les Saules, notre collège de secteur, connaît une fuite des familles eybinoises vers l'enseignement privé. Cela me pose questions car nous avons toujours défendu la mixité sociale – d'où le choix d'avoir un collège avec Grenoble. Comment percevez-vous une amélioration des relations ? »

3/ Nomination du nouveau président

Marc Baietto explique que les statuts du 4C prévoit que cette instance soit présidée par le Maire ou par un président délégué nommé par le Maire. Ainsi, Marc Baietto avait nommé Maurice Tanche qui a assumé cette mission pendant 14 ans. Le Maire souhaite que Jean-Louis Baldos lui succède, pour un fonctionnement à l'identique de ce qui a été fort bien fait jusqu'à présent.

Jean-Louis Baldos exprime sa satisfaction et promet des débats ouverts dans le respect de la parole de chacun.

4/ Présentation charte de la participation

Philippe Loppé, adjoint au maire, explique qu'il intervient ici en tant que conseiller communautaire. Il travaille depuis deux ans sur le projet de charte de la participation.

Depuis que Marc Baietto est président de la Métro, une délégation couvre ce champ. Philippe Loppé est en charge de l'animation et de la mise en place de cette charte, dont la signature a eu lieu le 21 septembre.

Il présente les différents dispositifs de participation qui existent à l'échelle de la Métro. Issu de la politique de la ville, l'observatoire des pratiques participatives fonctionne déjà depuis plusieurs années. Cette instance propose des ateliers, le prochain étant samedi 25 septembre, consacré à un état des lieux de ce qui se fait dans le domaine des pratiques participatives dans l'ensemble des communes de l'agglomération.

Il y a également les conférences-débats : les Jeudis du projet d'agglomération. Une fois par trimestre, ces conférences traitent d'un sujet d'actualité prospective. Il s'agit d'une projection collective pour imaginer la ville de demain, traitant de sujets très divers tels que l'inter-génération, la nature dans la ville, etc. Il s'agit d'une démarche participative basée sur la volonté d'échanges entre les élus et les habitants pour bâtir ensemble un projet et éclairer les décisions des élus.

La CCSPL (Commission consultative des services publics locaux), contrairement aux deux autres est obligatoire. C'est en effet une obligation légale de questionner la société civile à partir du moment où il y a délégation du service public. La Commission va sur place, voit ce qui se passe (ordures ménagères, traitement des eaux, par exemple). Cette démarche très concrète est particulièrement intéressante.

C'est d'ailleurs le concret qui a prévalu dans la conception de la charte, puisque l'objectif est de voir comment cela fonctionne dans le cadre des compétences de la Métro.

Le premier constat est qu'il y a énormément de choses qui sont traitées soit directement par la Métro soit portées par les communes. L'idée de la charte est de rendre visibles les actions et d'avoir des retours des habitants. C'est aussi une façon de faire connaître la Métro, cette organisme peut-être un peu vague pour les habitants, un peu éloigné d'eux. C'est donc un moyen de relayer le rôle de la Métro au niveau des communes. Mais il n'est pas dans l'idée que la Métro prenne la place des communes, mais de replacer les élus au centre de la vie.

La charte est déclinée en deux versions : une courte à destination du grand public et une plus longue pour les utilisateurs. Elle explique qui participe et comment. Sont valorisées les communes qui ont des instances de participation et la charte donne les moyens pour inciter les autres communes à se doter de telles structures. Il ne s'agit pas d'une démarche descendante mais d'échanges.

La conception de la charte a rassemblé des habitants, des élus, des représentants d'associations, avec un groupe de concertation piloté par le Conseil de développement de la Métro (C2D), qui est le pilier fort de la réflexion. A l'issue de bon nombre de réunions et une synthèse, le pré-projet réalisé par le C2D, a été modifié, amendé pour arriver au texte final. La démarche a été longue mais nécessaire.

La charte a été adoptée au printemps par le Conseil communautaire de la Métro.

La charte précise les modalités d'association des citoyens et des usagers à la conception, à la conduite et à l'évaluation des politiques mises en œuvre dans le cadre des compétences de la Métro. Elle permet d'améliorer le fonctionnement et l'articulation des dispositifs participatifs mis en œuvre à l'échelle de l'agglomération tout en clarifiant la complémentarité de ces dispositifs communaux et intercommunaux.

Elle va engager la Métro sur ses actions nouvelles puisque la charte est donc un outil d'évaluation des politiques de la Métro (par exemple pour les ordures ménagères : tarification, horaires de passages, etc.). De même, la charte organise la concertation des habitants dans le cadre de la conception et la réalisation des grands équipements. Elle permet d'associer les citoyens dans l'élaboration des politiques publiques (schémas de secteur, plan climat local, etc.).

La charte signée le 21 septembre, sera mise en fonctionnement, avec d'ores et déjà quelques thèmes de réflexions pour les années à venir : le plan local de l'habitat, la politique de déplacements, la politique de gestion des déchets.

L'enjeu initial de création et de mise en place de la charte sont remplis. Des instances telles que le 4C sont invitées à participer.

L'exposé de Philippe Loppé se poursuit par un débat.

Des remarques portent sur les problématiques suivantes :

- Participation et intervention de mêmes personnes déjà très impliquées.
- Participation très « grenobloise » à certaines réunions, absence de représentation des autres communes de l'agglomération.
- Manque de concret dans les réflexions.
- Sentiment d'une réflexion uniforme et que le choix des élus ne tient pas compte des remarques.
- Nécessité d'une plus large participation.
- Participation de groupes de pression à des réunions de concertation, où finalement il ne s'agit plus de débattre mais de faire passer une requête.

Le conseiller communautaire précise qu'une très large information sera faite à tous les habitants de l'agglomération et que parallèlement, la charte entend ne pas ajouter une sollicitation supplémentaire. L'objectif de la charte est de mener des réflexions sur les compétences de la Métro pour réfléchir sur ce qu'elle fait ou sur les grands travaux où les questions concernent des problématiques très concrètes. Ces démarches demandent beaucoup de temps, mais cela est nécessaire au processus démocratique.

5/ Questions diverses

Calendrier des prochaines rencontres du 4C

- Lundi 18 octobre à 20 h 15 : réunion plénière,
- Lundi 8 novembre à 12 h 15 : réunion du bureau,
- Lundi 22 novembre à 20 h 15 : réunion plénière,
- Lundi 29 novembre à 12 h 15 : réunion du bureau,
- Lundi 13 décembre à 20 h 15 : réunion plénière.

Calendrier des ateliers du PLU :

- Mercredi 20 octobre à 20 h 30 au CLC :
« Quelles sont les marges de manœuvre de la Ville d'Eybens pour dessiner l'avenir de son territoire ? »
- Lundi 22 novembre à 20 h 30 à la Maison des Associations :
« Environnement : quelles orientations donner au PLU ? »
- Mardi 14 décembre à 20 h 30 à la Maison des Associations :
« Quel rôle souhaitez-vous que le PLU joue vis à vis de l'économie ? »
- Jeudi 20 janvier à 20 h 30 à la Maison des Associations :
« Se déplace t-on facilement à Eybens ? »
- Jeudi 10 février à la Maison des Associations :
« Le manque de logements, à Eybens aussi. »

Charte de la Laïcité dans les services publics

La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle garantit des droits égaux aux hommes et aux femmes et respecte toutes les croyances. Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, notamment religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi. La liberté de religion ou de conviction ne rencontre que des limites nécessaires au respect du pluralisme religieux, à la protection des droits et libertés d'autrui, aux impératifs de l'ordre public et au maintien de la paix civile. La République assure la liberté de conscience et garantit le libre exercice des cultes dans les conditions fixées par la loi du 9 décembre 1905.

Des agents du service public

- Tout agent du service public a un **devoir de stricte neutralité**. Il doit traiter également toutes les personnes et respecter leur liberté de conscience.
- Le fait, pour un agent public, de **manifester ses convictions religieuses** dans l'exercice de ses fonctions constitue un **manquement à ses obligations**.
- Il appartient aux responsables des services publics de **faire respecter l'application du principe de laïcité** dans l'enceinte de ces services.
- **La liberté de conscience est garantie aux agents publics**. Ils bénéficient d'autorisations d'absence pour participer à une fête religieuse dès lors qu'elles sont compatibles avec les nécessités de fonctionnement normal du service.

Des usagers du service public

- Tous les usagers sont **égaux** devant le service public.
- Les usagers des services publics ont le **droit d'exprimer leurs convictions religieuses dans les limites du respect de la neutralité du service public**, de son bon fonctionnement et des impératifs d'ordre public, de sécurité, de santé et d'hygiène.
- Les usagers des services publics doivent **s'abstenir de toute forme de prosélytisme**.
- Les usagers des services publics **ne peuvent récuser un agent public ou d'autres usagers**, ni exiger une adaptation du fonctionnement du service public ou d'un équipement public. Cependant, le service s'efforce de prendre en considération les convictions de ses usagers dans le respect des règles auquel il est soumis et de son bon fonctionnement.
- Lorsque la vérification de l'identité est nécessaire, les usagers doivent **se conformer aux obligations** qui en découlent.
- Les usagers accueillis à temps complet dans un service public, notamment au sein d'établissements médico-sociaux, hospitaliers ou pénitentiaires ont **droit au respect de leurs croyances et de participer à l'exercice de leur culte**, sous réserve de contraintes découlant des nécessités du bon fonctionnement du service.

Charte adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal d'Eybens le 28 juin 2007.

